

E 13 (B) 78

*Antrag des Vorstehers des Departements des Auswärtigen, N. Droz,
an den Bundesrat*

Percement du Simplon.
Conférence diplomatique

Berne, 4 mai 1889

Par dépêche en date du 30 avril¹, la Légation suisse à Rome transmet la réponse² affirmative du Gouvernement italien à notre proposition d'ouvrir une conférence diplomatique appelée à étudier les conditions pour le percement du Simplon. La Légation demande des instructions ultérieures. Le Département soussigné *propose*:

1. De charger la Légation suisse à Rome d'informer le Gouvernement italien que le Conseil fédéral a pris connaissance avec plaisir de cette réponse, et de demander si les négociateurs italiens seraient en état de prendre part, d'ici à quelques semaines, à cette conférence, pour laquelle le Conseil fédéral propose Berne.

2. De charger le Département des chemins de fer et le Département soussigné de soumettre au Conseil fédéral un projet d'instructions pour les négociateurs suisses ainsi que des présentations en ce qui concerne le choix de ces négociateurs.³

1. *Nicht abgedruckt.*

2. *Vgl. die Note der italienischen Regierung an Bavier vom 29. 4. 1889* (E 13 (B) 78).

3. *Der Antrag wurde vom Bundesrat mit Beschluss vom 15. 5. 1889 genehmigt* (E 1004 1/157, Nr. 2012).

